

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE CPE Joli-Cœur



Adoptée par le conseil d'administration et entrée en vigueur le 21 juin 2021



## Avant-propos

Au cours des dernières années, nous avons développé un grand intérêt pour l'éducation relative à l'environnement (ERE) et la notion d'écocitoyenneté chez le jeune enfant.

Avec le temps, nous précisons notre conception du rôle du jeune enfant et de l'accompagnement que nous pouvons lui porter. Nous souhaitons accorder une attention particulière au processus participatif de l'enfant. Même à son très jeune âge, nous devons accueillir ses idées pleines d'imagination, valoriser son désir de s'exprimer et lui permettre d'être partie prenante aux actions. Petit à petit, nous devons guider le jeune enfant en lui permettant de développer sa pensée.

C'est donc la raison pour laquelle, à l'étape du démarrage de notre certification CPE durable, nous avons ciblé des actions et des gestes concrets (récupération des eaux pluviales, compostage et potager éducatif) qui permettent d'impliquer l'enfant et lui donner une place. Nous croyons que les apprentissages sont plus significatifs et que sa participation

insuffle une réelle motivation intrinsèque.

« L'enfant est l'acteur principal de son développement. Il apprend par l'action, par l'exploration, l'interaction, l'observation, l'Imitation et l'écoute ; sa pensée se structure à partir de ce qu'il ressent, voit, entend, touche, sent et goûte » (Accueillir la petite enfance, Programme éducatif, 2019, p. 79)

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
1. Définitions	
2. Champs d'application	6
3. Principes directeurs	6
4. Objectifs généraux	7
5. Champs d'intervention et engagements	8
Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté	8
Gestion écologique des matières résiduelles	g
Contact avec la nature	g
Santé et alimentation	10
6. Comité CPE DURABLE	10
La composition du comité CPE durable (9 membres) est la suivante :	10
7. Rôles et responsabilités	11
8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION	12



PROGRAMME CPE DURABLE D'ENVIRONNEMENT JEUNESSE



## **PRÉAMBULE**

Il y a quelques années, le CPE Joli-Cœur vivait un déploiement de nouvelles places de garde et développait de nouvelles installations. Au même moment, l'équipe d'employées identifiait « l'écoresponsabilité » parmi les grands axes de sa vision corporative. Le CPE souhaitait alors devenir un acteur de changement en soutenant l'intégration de pratiques durables auprès de l'enfant, de sa famille et de l'ensemble des acteurs du CPE.

«La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 visait à ce que 30 % des entreprises du Québec aient amorcé une démarche de développement durable avant 2020. Les services de garde éducatifs à l'enfance, tout comme les autres entreprises ou les institutions du Québec, posent des gestes responsables de récupération, d'efficacité énergétique, d'éducation ou de formation liée à l'environnement, à la citoyenneté ou à la santé. Ces gestes apportent des bénéfices à l'environnement, améliorent la société et ont un effet positif sur l'économie. Une démarche de développement durable sert à organiser ces gestes de façon à choisir apportent plus arands bénéfices l'entreprise. ceux aui les https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/services-de-garde/developpement durable/Pages/index.aspx

Pour mettre en œuvre cette orientation, le CPE amorce, en 2017, une démarche de certification CPE durable en collaboration avec ENvironnement JEUnesse, un organisme d'éducation relative à l'environnement (ERE). Le chemin parcouru à ce jour nous permet de reconnaître l'engagement et les réalisations du CPE. Maintenant, en 2021, pour l'atteinte du niveau 2, le CPE doit élaborer et adopter une politique environnementale.

C'est donc en collaboration avec des membres du comité CPE durable que se concrétise ce projet de rédaction !

## 1. DÉFINITIONS

### Développement durable

La définition du développement durable, telle qu'utilisée dans la présente politique, est tirée de la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1) sanctionnée en 2006 par le gouvernement du Québec :

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

### Éducation relative à l'environnement (ERE)

L'éducation relative à l'environnement est une « forme d'éducation dont le but est de développer des connaissances et des compétences, des valeurs et des attitudes nouvelles, éléments essentiels vers une meilleure qualité de vie des générations contemporaines et futures vivant dans cet environnement ».

Référence: LEGENDRE, R. (2005). Dictionnaire actuel de l'éducation, 3e édition.

## Écocitoyenneté

L'écocitoyenneté constitue la dimension politique du rapport qu'entretiennent les personnes et les sociétés à leur environnement. Elle concerne la prise en charge collective et démocratique des enjeux socio-écologiques car ces derniers sont d'intérêt public. Se déployant à toutes les échelles (de la sphère privée à la sphère planétaire globale en passant par exemple par l'école, le milieu de travail, le quartier, la biorégion, etc.), l'écocitoyenneté comporte des aspects personnel et collectif qui recoupent un certain écocivisme plus instrumental, mais ne s'y réduisent pas. Elle ouvre sur des espaces d'engagement éthique fondamental où les systèmes de valeurs se construisent collectivement en fonction des situations et de leurs contextes.

Référence: SAUVÉ, L., ORELLANA, I., VILLEMAGNE, C. et BADER, B. (2017). Éducation, Environnement, Écocitoyenneté – Repères contemporains. Montréal : PUQ, 214 p.

#### Les 3R-V

L'expression « 3RV » est une abréviation des mots suivants : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. C'est une façon de prioriser nos actions pour gérer nos matières résiduelles de façon à maximiser l'impact positif de notre geste. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/zone-jeunesse/3rv

Référence: RECYC-QUÉBEC (2021).

## 2. CHAMPS D'APPLICATION

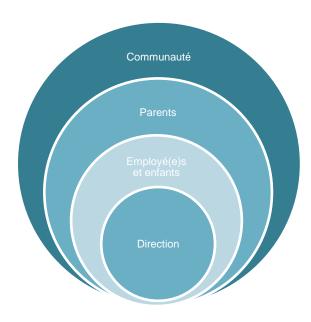


Figure 1 : Écosystème des parties prenantes

La présente politique s'applique à toutes les personnes en lien avec le CPE Joli-cœur volet installation et volet bureau coordonnateur, soit le personnel éducateur, le personnel administratif, le personnel de soutien, la direction, les membres du CA, les membres du comité CPE durable, et toutes les personnes bénévoles directement engagées dans les activités du CPE.

Elle permet également de faire connaître les orientations du CPE en matière environnementale aux différentes parties prenantes, tel que les enfants fréquentant le CPE ainsi que leurs parents, les fournisseurs et tous les autres prestataires de services externes.

Elle leur permet ainsi de susciter leur engagement et de s'associer à l'atteinte des objectifs environnementaux et de développement durable auxquels le CPE souscrit.

## 3. PRINCIPES DIRECTEURS

L'engagement des parties prenantes est essentiel pour assurer la pérennité de la politique. Ainsi le CPE Joli-Cœur compte sur la participation de celles-ci afin d'appliquer les principes directeurs suivants :

## L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

L'éducation relative à l'environnement fait partie intégrante du programme éducatif du CPE. Lequel accorde une place particulière aux approches pédagogiques basées sur les principes directeurs mentionnés ci-dessus. L'approche de l'éducation par la nature, présentée plus loin dans la politique, insiste notamment sur un principe fort : celui de l'éveil à la sensibilité écologique.

## SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE

Les personnes, la protection de leur santé physique, sociale et mentale et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations du CPE.

#### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante de la démarche environnementale du CPE.

#### PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

D'une part, si on pense aux 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), le CPE tente d'améliorer ses gestes en maximisant l'impact positif. Voici quelques moyens concrets :

- Utilisation de débarbouillettes (réduction au minimum des lingettes jetables);
- Valorisation du matériel de jeu « ouvert et polyvalent » (matériaux libres, naturels, bruts, de récupération) cela signifie acheter moins donc réduction des impacts négatifs;
- Utilisations de vaisselles et de contenants lavables aucune vaisselle jetable;
- Utilisation de gourdes réutilisables pour l'eau des enfants et abreuvoirs extérieurs :
- Valorisation des idées-projets à faire soi-même (DIY) par les éducatrices pour le matériel de jeu des enfants et pour les éléments esthétiques dans les locaux comme des mobiles et des suspensions de jardinières;
- Récupération de certains déchets pour en faire d'autres objets donc valorisation du recyclage. Une « recyclerie » est mise en place dans chacune des installations pour le personnel et pour les parents utilisateurs;
- Emprunt de livres dans les bibliothèques de quartier pour les 4 installations;
- Partage de matériel d'une installation à l'autre.

Aussi, les modes de production et de consommation doivent être conçus de manière à limiter le gaspillage en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche écoefficiente qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources.

## 4. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le CPE Joli-Coeur, conformément à sa mission, sa vision et ses orientations, souhaite apporter une contribution importante à la compréhension, la promotion et la mise en œuvre de l'éducation relative à l'environnement. En effet, déjà en petite enfance, l'éducation et la sensibilisation sont des leviers essentiels à l'éducation relative à l'environnement, tant pour l'adoption de gestes écoresponsables que pour un engagement collectif.

Conformément aux valeurs qu'il véhicule, à sa volonté de fournir un milieu de vie qui soit propice à l'épanouissement des individus et à la nécessité de répondre aux nouveaux besoins sociétaux, le CPE Joli-Cœur souhaite donc intégrer les principes de développement durable à l'ensemble de ses activités.

L'adoption de la politique de développement durable permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Définir le cadre de référence à l'intérieur duquel se situent les actions du CPE en faveur de la politique en environnement;
- Définir les pratiques à privilégier pour réduire l'impact environnemental du CPE;
- Définir les responsabilités des différentes parties prenantes à qui s'applique la politique et les associer à son application;
- Définir un cadre d'analyse permettant d'évaluer les pratiques adoptées;
- Déterminer les rôles et responsabilités à l'égard du développement durable (gestionnaires, personnel éducateur, responsable de l'alimentation, conseil d'administration et parents);
- Faire connaître les principes qui guident la prise de décisions, les actions et les relations, qui sont en lien avec la politique, et ce dans le respect de sa mission et de ses valeurs;
- Énoncer les principaux champs d'intervention en matière de développement durable afin de guider le CPE dans l'élaboration de plans d'action;
- Accroître progressivement la culture environnementale dans les actions des parties prenantes.

## 5. CHAMPS D'INTERVENTION ET ENGAGEMENTS

## Éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Le CPE Joli-Coeur souhaite intégrer dans sa gestion, dans sa planification stratégique et dans sa plateforme pédagogique différentes actions de sensibilisation, d'information et de formation afin d'inciter l'ensemble du personnel et des parents utilisateurs à adopter des comportements durables et à développer une certaine sensibilité à l'égard de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté:

- Conscientiser les membres du personnel et les parents aux enjeux environnementaux aux gestes plus écoresponsables notamment en adoptant de meilleurs gestes issus des principes des 3R-V;
- Mettre de l'avant des pratiques éducatives fondées sur une diversité d'approches pédagogiques comme Reggio Emilia, l'Éducation par la nature (Forestschool), Pikler, etc. et selon différents courants de pensée : humaniste, systémique, éthique, naturaliste.
- Favoriser une éducation dans l'environnement : approche pédagogique d'éducation par la nature, présence d'éléments naturels également à l'intérieur, valorisation du jeu libre, etc.;
- Valorisation de projets pédagogiques comme la mise en place d'une recyclerie dans chacune des installations, d'une boîte croque-livres, d'un potager éducatif, etc.
- Sensibiliser aux enjeux environnementaux via des activités d'animation (expositions thématiques, conférences, débats, mise en valeur des initiatives et des pratiques innovatrices en matières environnementales, etc.);

- Diffuser du contenu sur l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté et partager les réalisations du CPE à l'égard de ses engagements;
- Intégrer les enjeux environnementaux pertinents à la plateforme pédagogique du CPE.

## Gestion écologique des matières résiduelles

Le CPE Joli-Cœur vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire l'impact environnemental de ses actions en appliquant l'approche des 3R-V dans toutes ces sphères d'activités.

La gestion écologique des matières résiduelles passe par des achats responsables afin de réduire au minimum les déchets et que ceux-ci soient peu dommageables pour l'environnement.

Elle fait également partie du quotidien par la réutilisation des matières lorsque possible. Également, le recyclage et le compostage de toutes matières qui peuvent l'être font partie intégrante des actions quotidiennes du CPE.

Les enfants, les parents tout comme les employées, sont amenés à accroître leurs gestes en matière de gestion des matières résiduelles par des activités et des outils de sensibilisations.

#### Contact avec la nature

Pour le CPE Joli-Cœur, l'approche de l'Éducation par la nature est ancrée dans ses orientations pédagogiques. Cette approche, implantée depuis déjà quelques années, valorise le contact entre l'enfant et la nature et contribue de façon significative à son développement global et à l'éveil de sa sensibilité écologique. Elle valorise ainsi une relation féconde avec la nature.

Les sorties en nature avec les enfants sont fréquentes et prolongées et elles se déroulent, peu importe les conditions météorologiques – il s'agit d'un des principes forts de l'approche.

Les parents comme les employées sont incités à accroître leur lien avec la nature. Les parents et les membres de la communauté sont invités à accompagner les enfants dans les séances en pleine nature. Cette approche permet à la communauté de mieux comprendre son rôle d'écocitoyenneté ainsi qu'observer un bel exemple d'éducation relative à l'environnement.

Aussi, un aménagement des aires de jeu extérieur plus écologique, naturel et avec un esprit de récupération est privilégié. Dans les espaces, on retrouve des troncs d'arbre, des rondins de bois, des pneus, des palettes de bois, des drains agricoles, des tuyaux -

différentes textures comme du sable, de la terre, du paillis, de la poussière de pierre, des roches, etc.

#### Santé et alimentation

Le CPE s'est engagé à promouvoir la saine alimentation en se dotant d'une politique alimentaire. Cette politique vise à donner des orientations et des repères permettant ainsi d'assurer la santé et le bien-être de l'enfant en créant un environnement favorable à l'acquisition de saines habitudes alimentaires. Depuis déjà plus de 10 ans, le CPE a élaboré un menu semi-végétarien avec l'aliment/jour mis en valeur : œuf, légumineuse, viande, poisson ou tofu. Actuellement, l'objectif est d'accroître la présence et la valorisation d'aliments sains, locaux et écoresponsables.

De plus, le CPE étant investi dans une démarche de CPE durable, des actions telles que le compostage et le contrôle du gaspillage, l'achat en gros (réduction des emballages), la participation à la collecte des matières recyclables et putrescibles sont mises de l'avant.

## 6. COMITÉ CPE DURABLE

Les membres du comité CPE durable sont nommés par le conseil d'administration. C'est aussi au CA d'adopter la composition du comité et des sous-comités.

## LA COMPOSITION DU COMITÉ CPE DURABLE (9 MEMBRES) EST LA SUIVANTE :

Direction générale

- 1 personne superviseure pédagogique secteur Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 1 personne superviseure pédagogique secteur Lac-Beauport
- 1 personne éducatrice secteur Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 1 personne éducatrice secteur Lac-Beauport
- 1 responsable en alimentation Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 1 responsable en alimentation Lac-Beauport
- 1 parent secteur Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 1 parent secteur Lac-Beauport



## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

#### **POUR LE COMITÉ CPE DURABLE :**

- Doit s'assurer de consolider les acquis avant de passer au niveau supérieur et de poursuivre les actions lorsque le niveau Excellence sera atteint;
- Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours ;
- Évaluer l'atteinte des objectifs au plan d'action annuel;
- Porter à l'atteinte les critères posés par le niveau de certification désiré;
- Participer à la rédaction du rapport d'activités;
- Participer à au moins 2 rencontres par année;
- Contribuer à mettre en œuvre 1 nouvelle action environnementale;
- Veiller à la communication environnementale auprès de la communauté de la corporation (personnes employées et parents utilisateurs) en utilisant des outils variés et à des fréquences établies;
- Accueillir des formations portant sur des thématiques environnementales différentes, et ce, en tenant compte du niveau de certification désiré;
- Assurer 2 suivis annuels (présentation du plan d'action et de l'évaluation annuelle) auprès des membres du conseil d'administration ;
- S'engager dans une démarche qui combine l'action et la concertation du milieu;
- Encourager l'ensemble du personnel à générer de nouvelles idées environnementales, et susciter leur engagement écocitoyen.

## **POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE:**

La direction générale est d'abord et avant tout, engagée à part entière dans la démarche de certification CPE durable. En plus de faire partie du comité, elle est responsable de l'application et de la promotion de la politique de développement durable. Les responsabilités suivantes lui sont attribuées :

- Assurer au besoin les suivis nécessaires du plan d'action aux membres du conseil d'administration;
- Accorder les différentes demandes de financement au comité CPE durable et acheminer au CA les demandes de financement nécessitant une autorisation ;
- Contribuer à ancrer le développement durable dans la culture organisationnelle;
- Susciter l'adhésion, l'engagement et la mobilisation de l'équipe de travail en incluant le plan d'action du développement durable dans la planification stratégique de la corporation.
- Contribuer au rayonnement du cheminement du CPE dans la certification CPE durable en appuyant et en reconnaissant les actions mises de l'avant par les employées.

#### **POUR LE PERSONNEL:**

- Adhérer à la politique de développement durable du CPE et à ses objectifs ;
- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs ciblés dans le plan d'action en participant activement;
- Cultiver l'intérêt pour l'éducation relative à l'environnement (ERE) et la notion d'écocitoyenneté chez le jeune enfant par nos gestes et notre parole.

## 8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION

La politique environnementale est entrée en vigueur au sein de la corporation le 21 juin 2021. Un processus de révision et de mise à jour est planifié aux 5 ans. La révision doit se faire selon le mécanisme suivant :

- Le conseil d'administration forme un comité de gouvernance et lui confie le mandat de réviser et de mettre à jour la politique de développement durable pour s'assurer que la politique est toujours conforme à son mandat, ses principes et à ses règles;
- Le comité de gouvernance a la responsabilité de recommander toutes modifications nécessaires à la politique ;
- Le conseil d'administration a la responsabilité d'étudier les modifications nécessaires à la politique, de procéder à son adoption et de recommander la mise en œuvre de la nouvelle politique mise à jour.

